

Commission nationale du débat public

Décision n° 2024/50/TECHNOCENTRE FESSENHEIM/2 du 6 mars 2024 relative au projet de technocentre de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à Fessenheim (67)

NOR : CNPX2407557S

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de son article L. 121-8 et son article L. 121-9 ;

Vu sa décision n° 2024/24/TECHNOCENTRE FESSENHEIM/1 du 14 février 2024 décidant de l'organisation d'un débat public sur le projet de technocentre de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à Fessenheim ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Art. 1^{er}. – M. Jean-Louis LAURE est désigné comme président de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le projet de technocentre de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à Fessenheim.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 mars 2024.

Le président,
M. PAPINUTTI